



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 12 mai 2025

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal		X	Mme RABAUD Isabelle
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma	X Départ 15h43		M.RINGUEDE Sébastien
Madame	BEN SAAD Cyrine (Titulaire)		X	
Madame	BAYSAL Evin (Suppléante)			
Monsieur	BENELCAID Ziyad (Titulaire)		X	
Madame	MOK Julienne (Suppléante)			
Monsieur	BENSAID Abdelkrim	X		
Monsieur	BOUDES Alexis (Titulaire)			
Madame	DOUDJEDID Agnès (Suppléante)		X	Mme. IKOKO Jacquel
Monsieur	CARBONNELLE Etienne		X	
Madame	COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire)		X	
Monsieur	GUILLONEAU Hugo (Suppléant)			
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	
Madame	ETEVEZ Laure		X	
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle		X	
Madame	GUEYE Binta (Titulaire)			
Monsieur	TSAGNELET Exauce (Suppléant)		X	
Monsieur	GUILLOT-HANSMETZGER Mathéo (Titulaire)		X	
	Poste vacant (Suppléant)			
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	X		
Madame	IKOKO Jacquel (Titulaire)	X		
Madame	LEBRIZE Lison (Suppléante)			
Madame	INGARAO Aurore	X		
Monsieur	JAFFRE Raphaël (Titulaire)			
Madame	LABONNETTE Lucie (Suppléante)		X	
Monsieur	LECLERCQ Vincent (Titulaire)			
Madame	ALAMELOU Emma (Suppléante)		X	
Monsieur	LEFORT Hugo (Titulaire)		X	
Monsieur	PAULY Hugo (Suppléant)			Mme. IKOKO Jacquel
Madame	LEPEINTRE Angélique	X		
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent	X		
Monsieur	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire)	X		
Madame	BOIN Maélys (Suppléante)			
Monsieur	MERMILLOD Sébastien (Titulaire)			
Madame	VANG Elisabeth (Suppléant)		X	Mme RAYMOND Fleur
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Madame	PELLATI Annick	X		
Madame	PHILIPPE Mélody (Titulaire)			
Monsieur	MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)		X	

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>	X		
Madame	RENAUD Juliette		X	
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	SIEGWALD Solange	X		
Monsieur <i>Madame</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>QUINTAINE Manon (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	ZONGO Abdoul-Aziz (Titulaire) <i>OUCHQIR Rim (Suppléante)</i>		X	

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	40	20	14

En début de séance : Nombre de présents : 20 / Procurations : 4 / Total votants : 24.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Valérie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE
- Mme Anne BOUJU-GOUJON, Directrice adjointe de l'INSPE
- M. Alexis BOCHE, Responsable du service vie associative et de la citoyenneté étudiante
- Mme Rahma CHKEKAR, Maîtresse de conférences
- Mme Anne-Friederike DELOUIS, Vice-Présidente en charge des Relations Internationales
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- M. Josef HAMACEK, Professeur
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE
- Mme Claire MORET, Directrice des Ressources Humaines
- Mme Fanny MICHAUX, Responsable du Bureau des Relations Internationales INSPE
- M. Frédéric MOAL, Vice-Président délégué à la Vie des Campus
- M. Hervé PERREAU, Responsable Pôle Développement et Partenariats
- Mme Marie SKROVEC, Maîtresse de conférences
-

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h01.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le vice-président fait savoir que les CFVU de fin d'année universitaire (mai-juin-juillet) sont des séances complexes en raison de nombreux points à traiter.

Une proposition de réponse sera par ailleurs présentée suite à la motion congés menstruel de « Ô Campus ».

Le Vice-président interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

En l'absence de question, le Vice-président CFVU propose de débiter la séance.

1. [Avis] Création DU POSSEM - Politiques Publiques Sanitaires Sociales, Médico-Sociales et de l'Emploi.

Le Vice-président rappelle le processus de création d'un nouveau Diplôme Universitaire (DU).

Le DU est présenté en premier lieu en Conseil de Composante, qui donne un avis sur la préparation et la mise en œuvre de la formation.

Le DU est ensuite présenté au Conseil Académique (Cac), qui se questionne sur l'intérêt et l'orientation de la formation pour l'établissement. En CFVU, on s'interroge sur le cheminement pédagogique, l'acquisition des connaissances et des compétences. Enfin un passage au Conseil Administration (CA) permet d'examiner les questions financières.

Le Vice-président invite Mme Rhama Chekkar, Maîtresse de conférences et porteuse du projet, à présenter ce point en visioconférence.

Mme Chekkar présente le volet Formation-Pédagogique du DU (POSSEM), DU adossée au dispositif Prépa Talents. L'objectif est de former les futurs cadres de la fonction publique dans le domaine des Politiques Publiques, du secteur sanitaire et sociale, Médico-Sociale et de l'Emploi.

Ce programme adapté comprend des enseignements méthodologiques et académiques ainsi que des connaissances solides sur les politiques publiques, les systèmes sanitaires, sociaux et de l'emploi. Ces savoir-faire techniques et méthodologiques sont essentiels à la réussite des concours.

Les métiers visés par ces concours :

Concours principaux	Autres concours
Métiers d'attaché K1404 ▪ Attaché d'administration hospitalière (AAH)* ▪ Attaché territorial en gestion du secteur sanitaire et social Métiers d'inspection K1502 ▪ Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (IASS)* ▪ Inspecteur du travail** Métiers de direction M1301 / K1403 ▪ Directeur d'hôpital (DH)* ▪ Directeur d'établissement sanitaire, social, médico-social (D3S)*	▪ Attaché d'administration de l'État ▪ Inspecteur d'URSSAF ▪ Dirigeant d'un organisme de protection sociale ▪ Conseiller territorial socio-éducatif (CSE) ...

Mme Chekkar fait une présentation de la maquette de formation et souligne qu'elle est en parfaite adéquation avec les concours visés.

Mme Chekkar souligne quelques spécificités de la maquette telles que, expérimentation des outils d'Intelligence Artificielle (IA), le coaching mentorat bénévole avec des hauts-fonctionnaires, une immersion professionnelle de quatre semaines et l'introduction de la langue anglaise uniquement sur les concours de directeurs d'hôpital et d'établissement sociaux.

Mme Chekkar fait part de l'engouement des partenaires sollicités dans le cadre de cette formation. On peut citer les collectivités territoriales, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

(DDETSP), le Centre Hospitalier de Bourges ...

L'équipe de formation est composée à 80% de vacataires, (experts et hauts fonctionnaires diplômés) et à 20% d'enseignants titulaires.

→ La Plaquette d'information descriptive de l'organisation et du rythme de la formation est jointe en annexe.

Mme Belayachi :

- 1) Quel est le public ciblé par cette formation en termes de diplôme, de cursus ?
- 2) Quelle est la valeur ajoutée sur le marché de l'emploi ?

Mme Chekkar :

1) Les concours ciblés sont des concours de catégorie A, les postulants doivent donc être titulaires d'un BAC+3, ou encore d'une Licence/Master Droit ou plus largement en SHS, BUT GEA/CS, LP GPS...

Des places sont potentiellement réservées pour des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.

La formation est ouverte aux étudiants non boursiers, aux demandeurs d'emploi sous critère de ressources. La formation est également proposée en formation continue avec le SeFCo. Cette formation peut, par exemple, constituer une opportunité pour les étudiants du parcours LAS-Droit n'ayant pas pu suivre une formation médicale.

2) Le DU est une formation diplômante et valorisante sur le marché du travail.

Les candidats n'ayant pas été admis au concours peuvent se voir proposer des emplois contractuels par des partenaires car la formation est bien conçue.

M. Bensaid :

- 1) Avez-vous réalisé des études statistiques pour déterminer si cette formation a un potentiel de recrutement ?
- 2) Il y a 17 heures d'enseignements dans l'UE qui intègre l'IA, ce qui constitue un volume horaire considérable.

Mme Chekkar :

1) Sans pouvoir donner de chiffres exacts, mais en comptant les étudiants sortants en formation de Licence/Master Droit, BUT GEA/CS d'Orléans et des régions limitrophes, la capacité d'accueil devrait être atteinte. De plus, l'Université est la seule à proposer une formation dans ce domaine dans le département du Loiret.

2) Il n'y aura pas 17 heures d'enseignements sur l'IA mais une séance pour informer et présenter des outils IA dans le domaine administratif, le complément d'heures servira principalement à la préparation des épreuves écrites des concours.

Le Vice-président souligne la mobilisation des partenaires et des acteurs autour de cette formation. Un travail de communication est en cours en lien avec ce diplôme. Il est très optimiste sur ce nouveau programme.

M. Miguel :

Les évaluations sont uniquement en Contrôle Continu (CC), cela correspond bien à quatre contrôles par UE ?

Mme Chekkar :

Le modèle est le même qu'une formation classique, c'est-à-dire une évaluation finale par UE.

Le Vice-président rajoute qu'il s'agit d'un DU, qui ne délivre donc pas d'ECTS. Le cadre réglementaire des études est ainsi un peu plus souple.

Mme Raymond :

Les étudiants auront-ils une deuxième session d'examens ?

Mme Chekkar :

Non, puisqu'ils sont déjà en CC toute l'année, la priorité est de réussir les concours. Ce n'est pas en adéquation avec le profil de la formation. L'objectif est de garder le rythme de la formation pour éviter les abandons. Mais une réflexion est portée sur une compensation inter UE.

Le Vice-président soumet au vote la création du DU Politiques Publiques Sanitaires Sociales, Médico-Sociales et de l'Emploi (POSSEM).

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime à la création du DU Politiques Publiques Sanitaires Sociales, Médico-Sociales et de l'Emploi (POSSEM).

2. [Avis] Convention de coopération concernant le Master Sciences du Langage (SDL) entre l'Université d'Orléans et l'Université de Siegen (Allemagne).

Le Vice-président invite M. Hervé Perreau, Responsable Pôle Développement et Partenariats et Mme Marie Skrovec, Maîtresse de conférences et porteuse de projet, à présenter ce point.

M. Perreau explique que le partenariat avec Siegen est très fort, au-delà des accords Erasmus +. Un double diplôme en Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA) a déjà été mis en place et fête d'ailleurs ses dix ans cette année. L'université de Siegen est également partenaire d'ATHENA.

Mme Skrovec présente la structure et le calendrier de formation du Master. Elle souligne la proximité des enseignements en linguistique entre les parcours orléanais et de Siegen. La mobilité s'effectue sur le semestre 8 et le semestre 9, les étudiants ont le choix de rester ou non dans l'université partenaire pour le semestre 10. Il n'y a pas de création de nouveaux contenus.

Mme Skrovec rajoute que les étudiants allemands sont spécialistes du français (département de langues romanes) et suivront les enseignements en français. En revanche, étant donné qu'il y a peu d'étudiants germanophones à Orléans, les cours pour les étudiants de l'université d'Orléans seront dispensés en français ou en anglais. Il sera malgré tout demandé aux étudiants français de prendre des cours d'allemands avant leur mobilité (possible même pour des grands débutants), cela dans l'optique de candidater pour l'Université Franco-Allemande et obtenir des subventions comme c'est le cas pour le double diplôme en LEA.

Mme Belayachi :

Cette formation débute-t-elle en Master 2 ou en Master 1 ?

Mme Skrovec :

Lors du parcours de mobilité, l'étudiant Orléanais débutera son semestre 8 à l'Université de Siegen et l'étudiant Allemand viendra à l'Université d'Orléans au semestre 9. Mais la formation débute dès le Master 1.

Le Vice-président soumet au vote la convention de coopération concernant le Master Sciences du Langage (SDL) entre l'Université d'Orléans et l'Université de Siegen (Allemagne).

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime à la convention de coopération concernant le Master Sciences du Langage (SDL) entre l'Université d'Orléans et l'Université de Siegen (Allemagne).

3. [Avis] Convention de coopération concernant le Master Sciences du Vivant (SDV) entre l'Université d'Orléans et l'Université de Zagreb (Croatie).

Le Vice-président invite M. Hervé Perreau, Responsable Pôle Développement et Partenariats et M. Josef HAMACEK, Professeur et porteur de projet, à présenter ce point.

M. Perreau explique que le partenariat avec l'université de Zagreb est ancien (2000) et la première double diplomation date de 2007. Cette convention n'a pas été renouvelée directement suite à la nouvelle accréditation de l'université d'Orléans, les flux d'étudiants étant déséquilibrés (plus d'étudiants entrants que de sortants).

Une année d'évaluation et de discussion avec les partenaires croates a permis de repartir sur de nouvelles bases menant à la nouvelle convention.

Les étudiants français partent suivre des enseignements en anglais au 1^{er} semestre du M2 mais au cours de ce semestre tous les étudiants participant au programme doivent également suivre des enseignements assurés par l'université d'Orléans (en visio) puis les étudiants viennent à Orléans en janvier afin de suivre un TP spécifique (création d'un groupe supplémentaire – coût porté par l'UFR ST).

M. Perreau rajoute qu'ils ont déjà d'ailleurs 3 étudiants d'Orléans et 8 étudiants croates candidats pour suivre ce programme à la rentrée prochaine.

Pour rappel, tous les étudiants participant à ces doubles diplômes bénéficient d'une aide financière Erasmus+.

Mme Loth :

La langue d'enseignement est l'anglais, les cours sont-ils communs au Master standard ?

M. Hamacek :

Oui, en effet, les cours sont communs et cela donne aux étudiants la possibilité d'acquérir une maîtrise de la langue anglaise.

M. Perreau :

Les étudiants qui suivent des formations en anglais peuvent accéder aux cours du soir deux fois par semaine à l'Institut de Français (IDF) à tarifs réduits.

Mme Lepeintre :

Pour information, on peut noter qu'un partenariat a été établi entre le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et l'Université d'Orléans afin d'accompagner les étudiants dans leur recherche de logement (mobilité internationales période courte).

M. Perreau :

En complément de la remarque de Mme Lepeintre, des propositions de logement à titre gracieux seront faites aux étudiants français, mais cette information n'est pas spécifiée dans la convention car nous n'avons pas encore la certitude.

Mme Belayachi :

Quelle est la capacité d'accueil de ce master ?

M. Perreau :

Pour le moment, nous avons six étudiants de part et d'autre.

Le Vice-président soumet au vote la convention de coopération concernant le Master Sciences du Vivant (SDV) entre l'Université d'Orléans et l'Université de Zagreb (Croatie) :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime à la convention de coopération concernant le Master Sciences du Vivant (SDV) entre l'Université d'Orléans et l'Université de Zagreb (Croatie).

4. [Délibération] Maquettes pédagogiques et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2025-2026 des formations des composantes : LLSH, OSUC et Polytech.

Le Vice-président explique que les maquettes de formations votées seront applicables dès la rentrée prochaine. Il espère aussi que les modalités de contrôle, des connaissances et des compétences (M3C) pourront être saisies au travers d'AMETYS, logiciel qui permet de présenter l'offre de formation de l'établissement. Ce logiciel possède un module qui permet la gestion des M3C avec une chaîne de validation.

Le Vice-président propose d'effectuer les votes par composantes.

→ La maquette pédagogique est jointe en annexe.

1) INSPÉ

Concernant l'offre de formation de l'INSPÉ, l'année 2025-26 sera un moment de transition avant la mise en place des nouveaux Masters dédiés à la formation des enseignants. Il est très probable que les anciennes maquettes soient conservées pour les étudiants inscrits en Master MEEF. Les nouvelles maquettes seront réservées aux lauréats du concours ayant validé la Licence 3.

Mme Magneron, directrice de l'INSPÉ rajoute que ces modifications concernent principalement, les MCC, la durée de modalité d'évaluations...

Ci-dessous la liste des formations de l'INSPÉ présentées au vote :

- Master MEEF 2nd degré Histoire & Géographie
- Master MEEF 2nd degré Anglais
- Master MEEF 2nd degré Espagnol
- Master MEEF 2nd degré Lettres
- Master MEEF 2nd degré Mathématiques
- Master MEEF 2nd degré Physique-Chimie
- Master MEEF 2nd degré EPS
- Master MEEF 2nd degré SVT
- Master MEEF 1er degré DG
- Master MEEF 1er degré Parcours ISTEP
- Master MEEF Encadrement Educatif
- Master 1 MEEF PIF parcours ES
- Master 1 MEEF PIF parcours FOdeFO
- Master 2 MEEF PIF
- DIU - Parcours Adaptés : Parcours Encadrement éducatif
- DIU - Parcours Adaptés : Parcours 2nd DG
- DIU - Parcours Adaptés : Parcours 1er DG

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'INSPÉ.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'INSPÉ sont adoptées à l'unanimité des votants.

2) L'OSUC

Ci-dessous la liste des formations de l'OSUC présentées au vote :

- Licence Sciences de la terre
- Licence Sciences de la terre Minerve
- Master Risques et environnement
- Licence Professionnelle Forêts, Gestion et préservation de la ressource en eau

Mme Raymond, VPE, interroge sur le retrait des cours de mathématiques en Licence. Elle partage son expérience personnelle et soutient qu'il est indispensable de rétablir ces cours. Elle souhaite également être conviée au Conseil de Gestion de l'OSUC ce qui n'a pas été le cas lors de la dernière séance.

Le Vice-président a pris note de ces commentaires et les transmettra à M. Tournassat, Directeur de l'OSUC en ce qui concerne le conseil de gestion. Les cours de mathématiques font l'objet de la dernière réforme du Baccalauréat, ce qui semble très compliqué.

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'OSUC.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	4
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'OSUC sont adoptées à l'unanimité des votants.

3) UFR LLSH

Certaines maquettes de formations ont été retirées du vote pour différents motifs : trop d'erreurs détectées, trop de modifications avant la date de la CFVU, maquettes n'ayant pas suivi le bon cheminement en instance, manque de temps d'analyse par le VP CFVU...

Un débat s'installe autour des maquettes pédagogiques et particulièrement les maquettes qui font l'objet de modifications en séance...

Ci-dessous la liste des formations de l'UFR LLSH présentées au vote :

- Licence Histoire - Orléans
- Licence Histoire - Châteauroux
- Licence double diplôme Histoire - Droit
- Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA) Orléans
- Licence Langues Etrangères Appliquées (LEA) Châteauroux
- Licence Langues Littératures et Civilisations étrangères et régionales (LLCER) Espagnol
- Licence Géographie et Aménagement
- Licence Géographie et Aménagement LAS
- Licence Géographie et Aménagement Minerve
- Licence Lettres
- Licence Sciences du Langage
- Master Langues et sociétés
- Master Langues étrangères Appliquées
- Master Lettres - Transition
- Master GAED DDLS VDTR
- Master GAED E&T et minerve
- Master Histoire
- Master Sciences du Langage
- Du Japonais
- Catalogue des UEOI

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de l'UFR LLSH.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte les propositions de modifications aux maquettes des formations pédagogiques et les M3C des formations au sein de l'UFR LLSH.

4) POLYTECH

Ci-dessous la liste des formations de Polytech présentées en CFVU :

- Master Automatique Robotique
- Master Mécanique

Le Vice-président soumet au vote les propositions de modifications relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2025-2026 de Polytech.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	4
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : Les propositions de modifications aux maquettes de formation pédagogiques et les M3C des formations au sein de Polytech sont adoptées à l'unanimité des votants.

5. [Avis] Le Cadre stratégique de gestion des contrats étudiants.

Le Vice-président invite Mme Caroline Lorient, Directrice Adjointe des Services Formation Vie étudiante et Mme Florence Malon-Cousseau adjointe DRH à présenter ce point.

Mme Lorient indique que ce sujet a été identifié dans le cadre du schéma directeur de la Vie Etudiante, le projet d'administration et l'agenda social.

La principale préoccupation est de définir les priorités stratégiques en matière d'emploi des étudiants, en mettant l'accent sur les aspects politiques et attractifs.

L'amélioration de la démarche qualité vise plusieurs aspects :

- la valorisation des offres d'emploi pour élargir le vivier de candidature ;
- l'harmonisation et la professionnalisation du process de recrutement ;
- la sécurisation et la simplification des process (contrat, service fait, mise en paiement) ;
- la garantie de la conformité réglementaire.

Les contrats sont destinés aux emplois dans les composantes, mais aussi dans les services centraux et les services communs. Ces contrats sont financés par l'établissement, les ressources propres des composantes, la CVEC, les dotations du Ministère ou encore Erasmus+... (2022/2023 → 379 contrats signés et 2023/2024 → 386 contrats signés).

Le cadre législatif et réglementaire stipule que l'emploi étudiant concerne le recrutement d'étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR). Les critères sociaux et académiques sont pris en compte lors du recrutement.

Mme Lorient explique que l'étudiant peut conclure un ou plusieurs contrats étudiants. Un plafond horaire s'applique sur l'ensemble des contrats conclus sur l'année universitaire. Le calendrier de formation est pris en compte pendant la durée du contrat. L'emploi étudiant est incompatible avec un autre type de contrat de droit public.

Le recensement et la publication des offres seront réunis dans une seule et unique plateforme, au niveau de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Mme Lorient présente les différentes missions autorisées dans le cadre du contrat étudiants :

- Accueil des étudiants ;
- Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- Tutorat ;
- Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ;
- Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ;
- Actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ;
- Aide à l'insertion professionnelle ;
- Promotion de l'offre de formation.

Le contrat est conclu pour une période de douze mois reconductibles pendant six ans. La rémunération ne peut être inférieure au SMIC et est fixée par délibération du Conseil d'Administration.

Mme Lorient et la Direction des Ressources Humaines (DRH) ont travaillé avec d'autres acteurs VP CFVU, VP Vie des campus, VP Vie étudiante afin de définir le cadrage et les critères académiques/sociaux de recrutement. Les services recruteurs ont reçu un questionnaire pour évaluer l'état des lieux. À la suite des résultats, des groupes de travail par thématique ont été constitués. Le comité social d'administration a été associé à ce travail et les étudiants seront intégrés lors des tests des différents processus mis en place.

Mme Lorient annonce les différents objectifs dans le cadre de la gestion des contrats étudiants :

- Favoriser les études dans un cadre de vie propice à la réussite des étudiants ;
- Devenir acteur de communauté universitaire ;
- Favoriser l'émergence d'une culture partagée ;
- Acquérir une première expérience professionnelle ;
- Faire de l'emploi étudiant un axe de sa politique sociale ;
- Soutenir l'amélioration des conditions de vie étudiante ;
- Présenter l'université comme un milieu professionnel.

Les critères de recrutements sont les suivants :

Critères sociaux	Critères académiques	Critères de gestion interne
▪ Les recrutements sur contrats étudiants doivent refléter la diversité de nos étudiants ▪ Situation sociale : attention portée aux étudiants boursiers et / ou en situation de précarité ▪ Situation de handicap, accompagnement ▪ Éloignement du domicile familial (ultra-marins, internationaux)	▪ Pas de priorisation sur la qualité du parcours et des résultats ▪ Niveau d'études et d'expérience universitaire exigés par le chef de service selon la nature de la mission confiée	▪ Même traitement pour les candidatures d'enfants de personnels ou ayant un lien de parenté ▪ Recrutement à exclure dans le même service ou la même composante

Mme Belayachi :

Pourquoi exclure le recrutement d'un étudiant dans un service dans lequel travaille l'un des parents ?

Mme Malon-Cousseau :

C'est une question d'équité de traitement ou de positionnement afin d'éviter des situations difficiles ou complexes à l'étudiant face à un parent. Ce consensus a été approuvé lors des groupes de travail.

Mme Aufrère explique que l'année dernière, certaines composantes ont rencontré des difficultés à attirer des étudiants durant la campagne d'inscriptions et ont dû faire appel à des proches pour des recrutements.

Mme Malon-Cousseau :

En effet, c'est dû à un problème de vivier. Le travail de ce nouveau cadre de gestion permettra d'y remédier via le processus de recrutement, la diffusion des offres, la campagne de communication.

***15 h43-Départ de Mme Belayachi ***

Mme Malon-Cousseau continue la présentation en détaillant le process de recrutement.



En ce qui concerne le processus de paie et la réglementation en vigueur, **Mme Malon-Cousseau** précise que les nouvelles montures des contrats seront disponibles à partir de septembre 2025. Les avenants seront réduits en conséquence, si cela n'est pas nécessaire.

En termes d'anticipation des contraintes, **Mme Malon-Cousseau** souligne la communication et le partage de données entre les services recruteurs et la DRH ainsi que la réorganisation de l'arborescence de la page intranet.

Mme Malon-Cousseau explique que malgré les diverses demandes et les échanges de bonnes pratiques en groupe de travail, nous n'avons pas la maîtrise totale du calendrier de paiement dans l'Enseignement Supérieur.

La DRH procède à la pré-liquidation un mois et demi avant la date de virement, après vérification de l'agent comptable. Par la suite, la liquidation est gérée par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), ce qui explique ces délais considérables.

La rémunération ne peut être effectuée que deux mois après la validation du service fait. Une demande d'acompte pourra être autorisée, sous réserve de l'approbation de l'agent comptable.



Un plan de communication est en place pour atteindre les étudiants. En outre, il est prévu d'effectuer un benchmark afin d'évaluer le taux horaire en fonction de la nature et de la complexité des missions. L'évaluation du dispositif se poursuivra tout au long de l'année universitaire.

Mme Bouju-Goujou :

Le délai de paiement est vraiment problématique pour les contrats durant l'été. Lors des entretiens d'embauche, les étudiants expliquent qu'ils ne souhaitent pas recevoir leurs rémunérations fin octobre/novembre. Le délai entre la rédaction et la signature du contrat demeure trop important. Il est maintenant indispensable d'inclure une période de formation.

Mme Malon-Cousseau :

En ce qui concerne la paie, nous le constatons tous et ce n'est pas entendable. La mobilisation de l'ensemble des acteurs sur la chaîne de traitement (circuit, les outils, réduction du nombre de signataires, respect des délais de collecte et transmission des pièces, partage des calendriers) a pour objectifs de réduire ces délais.

Le Vice-président soumet au vote le cadre de gestion de contrat étudiant.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	5
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur le cadre de gestion de contrat étudiant.

Pause de 5 min

Points d'informations

6. [Discussions] La réglementation des études.

Le Vice-président informe qu'il a sollicité M. Fitzé, Directeur de la Direction des Etudes et de la Vie Étudiante pour la rédaction d'un rapport d'étonnement sur la réglementation des études générales. Le vice-président suggère des éléments à supprimer et à rectifier, et demande à recevoir par retour de mail les demandes de chacun afin de pouvoir les examiner.

Le Vice-président et les élus échangent néanmoins sur certains points comme par exemple,

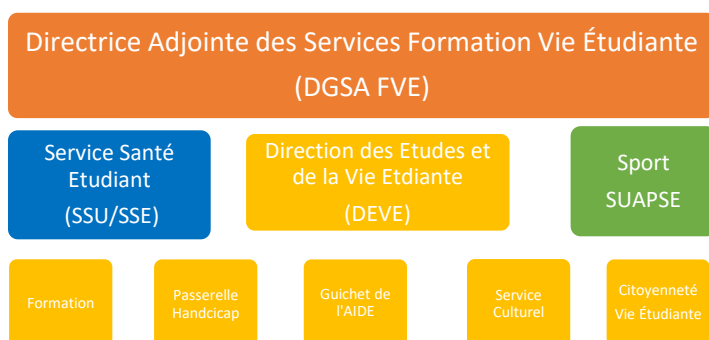
- L'absence de références des formations proposés par l'EUK, le DFM et POLYTECH,
- L'affichage sur l'intranet des calendriers d'examens,
- La définition du contrôle continu (CC),
- La notion et l'utilisation de l'Absence Justifié (ABJ) ou l'Absence injustifiée (ABI),
- La présence et l'absence à la session de rattrapage,
- Les tentatives de fraude (avec des faux documents justificatifs),
- L'adaptation du statut Régime Spéciale d'Etudes (RSE),
- L'évaluation des modalités des connaissances et des compétences en Contrôle Terminal (CT) par les Unités d'Enseignement (UE) et/ou des Eléments Constitutifs (EC) concernés,
- La gestion et les modalités d'absences des personnes souffrant de dysménorrhées, (point qui suscite beaucoup d'échanges),
- Les critères de la seconde chance (rattrapage) en Licence,
- Validation par compensation en première session et refus en seconde session,
- Les aménagements en lien avec du statut Ajourné Autorisé à Composer (AJAC),
- La notion de grade de Licence
- Plusieurs points dans le paragraphe qui concerne spécifiquement le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT),
- L'inscription dérogatoire en Master,
- Le basculement d'inscription de Formation en Apprentissage (FA) vers une Formation Initiale (FI),
- La durée totale des CC (moins de 8h).
- La hiérarchie des normes LMDE.

7. [Information] Une vie étudiante et de campus dynamique : structures & dispositifs.

Le Vice-président invite M. Frédéric Moal, Vice-Président délégué à la Vie des Campus à présenter ce point d'information.

M. Moal présente le domaine Vie Étudiante, on y retrouve différentes structures et dispositifs. Il souhaite que ces informations soient communiquées à un très grand nombre de collègues et d'étudiants.

M. Moal continue en présentant l'équipe politique, les services de la Vie Étudiante, le réseau partenarial au niveau national et régional.



M. Moal fait un focus sur le Guichet de l'Accompagnement Individualisé Des Étudiants (AIDE). Labellisé Information Jeunesse en mars 2024, il est accessible aux jeunes (lycéens).

C'est un point d'entrée unique, quelles que soient les interrogations de l'étudiant. Le but étant de trouver un contact direct avec un agent.

Il est situé au bâtiment Sciences avec des horaires d'ouverture à la pause méridienne. Il propose un **accompagnement** et un suivi administratif et social global



Donathèque	Logement	Numérique	Job d'été	Accès aux droits	Animations
• Placard d'urgence (alimentaire, hygiène, vêtements, vaisselles...) • Achat de matériels à coûts réduits (électroménagers..) • Protection périodique • Prêts de vélo	• Partenariat avec le CROUS, le CRIJ/CIJ, le secours catholique pour les logements d'urgence • Aide à l'installation	• Prêt et mis à disposition d'ordinateur avec PRESTO, Emmanus Connect • Accompagnement Numérique • Les cours en ligne avec PAON (module en ligne)	• Forum d'étudiant à la rentrée • Trouver un Job d'été sur le campus • Job sating • Diffusion d'annonces	• Aide/Permanence avec la CPAM, la CAF, le CROUS... • Chèque service/alimentaire • Démarches administratives (impôts, renouvellement carte de séjour...) • Epicerie sociale	• Ateliers DIY • Bulle de déconnexion • Atelier tricot • Concours photo • Liens intergénérationnelles • Click & Help

Le guichet de l'AIDE est aussi un outil de diagnostic qui permet de mesurer les besoins des étudiants. (2023/2024 : 3197 sollicitations et 2024/2025 : 1084 sollicitations au mois de septembre seulement).

A la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notre établissement a mis en place un document de référence, le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE), qui définit les objectifs pour la Vie étudiante et de campus pour une période de cinq ans. Le premier comité de pilotage aura lieu au mois de juillet 2025.

Le SDVE se fonde sur quatre axes :

- l'accueil et l'intégration des nouveaux étudiants,
- la valorisation de l'engagement étudiante,
- la contribution au bien-être des étudiants,
- l'animation des campus.

Le SDVE est disponible en ligne sur le site de l'université (rubrique Vie des campus).

Des acteurs multiples contribuent financièrement à ces projets, en particulier notre établissement (ressources propres, COMP, CVEC, FSDIE), le CROUS et le conseil régional.

M. Moal termine en encourageant la recherche de co-financement et la réalisation de nouveaux projets collaboratifs pour impacter tous les campus et collaborer avec de nouveaux partenaires.

→ [Présentation en annexe.](#)

M. Bensaïd et les autres membres élus remercient vivement M. Moal pour cette présentation riche d'informations utiles et parfois méconnues en interne.

8. [Information] Conversion des notes obtenues dans les universités partenaires à l'étranger.

Le Vice-président invite M. Anne Friederike Delouis, Vice-Présidente en charge des Relations Internationales et Mme Fanny Michaux, Responsable du Bureau des Relations Internationales INSPÉ à présenter ce point d'information.

Mme Delouis explique qu'il arrive fréquemment que les étudiants qui reviennent de mobilité dans un pays étranger aient des relevés de notes difficiles à interpréter en raison d'une notation différente (langues étrangères, notation en chiffre ou en lettre...).

Afin d'assurer une cohérence dans la conservation des relevés notes des étudiants en mobilité à l'étranger, les différents Bureaux de Relations Internationales (BRI) des campus ont collaboré. Lors des groupes de travail les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Garantir la pleine reconnaissance des résultats (souvent en équivalence pas de conversion)
- Respecter la charte Erasmus + qui précise que « *les étudiants doivent recevoir des informations claires et transparentes sur la procédure de reconnaissance et de conversions des notes* »,
- Permettre le calcul d'une moyenne pour l'année au diplôme ou à la mention,
- Contribuer à garantir l'équité entre les dossiers de candidature en particulièrement en master.

À la fin du groupe de travail, le document intitulé "Système de notation : conversion de notes obtenues à l'étranger" a été élaboré. Il comprend des fiches par pays qui décrivent en détail les accords avec l'Université, les mobilités observées, une présentation du système de notation du pays, une grille de conversion de notes et des liens vers les sources utilisées.

Mme Michaux poursuit en expliquant la procédure de demande de la conservation de notes. La demande est initiée par l'étudiant dès son retour de mobilité auprès de la scolarité ou du BRI via le formulaire de conversion de note. C'est le référent pédagogique Relation Internationale (RI) de la formation qui assure la conservation en utilisant le document Système de notation. Ensuite le relevé de notes étranger accompagné du formulaire de conversion de notes est transmis au jury d'examen pour validation finale.

Dans la pratique, l'étudiant obtient toujours la note la plus avantageuse. Parfois, il peut y avoir une marge d'appréciation du Référent RI.

Mme Siegwald :

Comment se traduit cette conversion de note dans APOGÉE ? Le résultat en validation d'acquis sans note est-elle maintenue ?

Mme Michaux :

Cette conversion de note ne concerne qu'une minorité d'étudiant et seulement à la demande. Le jury prendra la décision finale de la validation du semestre à l'aide du relevé note étranger et du relevé de note convertie.

Mme Loth :

Peut-on saisir une note VAE par UE ?

Mme Delouis :

Cela est trop complexe pour le moment (trop de disparité non homogène).

Mme Rabaud remercie pour cette présentation très utile et propose d'ajouter des appréciations supplémentaires (bien, assez bien, bon semestre à l'étranger) pour faciliter la conversion.

Mme Delouis :

Propose de diffuser le document Système de notation sur l'intranet pour plus de transparence et nous fait part d'un prochain passage en CFVU pour la présentation de la Charte.

9. [Information] Charte relative à la diffusion et à l'utilisation des ressources pédagogique en ligne. *Point est reporté à la prochaine CFVU. *

10. [Information] Modalité d'exonération et de remboursement des droits d'inscription universitaire

Le Vice-président invite Mme Valérie Aufrère, Directrice Adjointe aux études et à la scolarité à présenter ce point d'information.

Mme Aufrère indique que le document a été mis à jour et que les éléments suivants ont été intégrés :

- les exonérations de plein droit : les étudiants et demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une bourse prépa-talents
- la révision du système quote-part

Mme Loth :

Comment les étudiants obtiennent-ils ces informations ?

Mme Aufrère :

Il existe une page web dédiée sur le site de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h24.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

